

## TITRE(S) VISE(S)

- Attestation de formation et de succès, le cas échéant, menant au certificat restreint d'opérateur correspondant (CRO)

## TEXTE(S) DE REFERENCE

- [Arrêté du 08 février 2016, modifié](#), relatif à la délivrance du certificat restreint d'opérateur, du certificat général d'opérateur et du certificat de radioélectricien de 1<sup>ère</sup> classe du service mobile maritime et du service mobile maritime par satellite et son annexe I (conditions de délivrance)
- Fiche RNCP : [RS 5926](#)

## FINALITE(S), OBJECTIF(S) DE LA FORMATION

- Le certificat C.R.O. permet à son (sa) titulaire d'exercer des fonctions d'opérateur des radiocommunications dans le cadre du SMDSM à bord des navires armés au commerce, à la plaisance, à la pêche ou aux cultures marines et ce, dans la zone océanique A I
- Au sortir de la formation, le (la) stagiaire connaîtra les caractéristiques de base du service mobile maritime, les équipements d'une station de navire SMDSM, ses procédures d'exploitation, de correspondance publique et principe de tarification. Il (elle) sera capable d'utiliser de façon efficace une station de navire SMDSM, ainsi que les équipements radio de secours des embarcations de sauvetage, d'utiliser les phrases types fondamentales en langue anglaise (vocabulaire O.M.I.) dans le cadre de ses communications SMDSM, de détresse, d'urgence et de sécurité

## PUBLIC(S) CONCERNE(S), CONDITION(S) D'ADMISSION, PREREQUIS FORMATION

- Toute personne chargée des radiocommunications ou effectuant des tâches relatives aux radiocommunications à bord d'un navire tenu de participer au SMDSM et naviguant en zone A I
- Un certificat d'aptitude médicale à la navigation, en cours de validité, délivré par un médecin des gens de mer devra être présenté lors de l'inscription
- Pas de prérequis formation. Néanmoins, une pratique de l'anglais et la connaissance du vocabulaire anglais maritime faciliteront l'apprentissage et la réussite de l'épreuve orale
- Vous êtes en situation de handicap, merci de vous rapprocher de la référente handicap du CEFCM qui analysera votre demande et vos besoins d'accompagnement : [isabelle.riou@cefc.com](mailto:isabelle.riou@cefc.com)

## DUREE(S), MODALITE(S) DE FORMATION, EFFECTIFS (SEUILS) PAR SESSION

- **24 h (3 j)**, comprenant les épreuves modulaires d'évaluation des acquis
- Formation théorique (13h30) et pratique (10h30), dont exercices simulés, dispensée en centre, en continu, en présentiel, dans une salle de cours dédiée équipée du matériel pédagogique requis et d'un simulateur SMDSM
- Ces 2 modules peuvent être mis en œuvre indépendamment l'un de l'autre
- Possibilité de stage INTRA, en fonction de la disponibilité des équipements
- de 6 à 8 stagiaires (maximum)

## PROGRAMME DE LA FORMATION

- Formation composée de 2 modules (CRO-1 et CRO-2) et de 3 épreuves modulaires : 1 épreuve écrite, 1 épreuve orale et pratique (CRO1) et 1 épreuve orale en anglais (CRO2) ayant lieu en fin de modules.

FORMATION CRO – Certificat Restreint d’Opérateur		
Modules	Matières - Contenus	Durée
<b>Module CRO-1</b> (Base CRO)	☞ Cadre réglementaire du service mobile maritime	Théorie : 12h30  Pratique : 7 h30
	☞ Identification des stations radio	
	☞ Ouvrages et documents (UIT, SHOM ...)	
	☞ Principes de radiocommunications maritimes – principe de fonctionnement des équipements	
	☞ Les équipements du SMDSM – connaissance détaillée et pratique de l’utilisation des équipements (équipement de base, émetteurs/récepteurs ...)	
	☞ Autres équipements (AIS, système d’alerte sûreté du navire ...)	
	☞ La recherche et le sauvetage (SAR, MRCC, IAMSAR ...)	
☞ Correspondance publique (notions)		
<b>Total heures Md. CRO-1</b> (dont évaluation de 1h15 – Epreuve écrite 1h, Epreuve orale et pratique 15 mn)		<b>20 h</b>
<b>Module CRO-2</b> (Anglais CRO)	☞ Utilisation de l’anglais dans le système SMDSM	Théorie : 1 h Pratique : 3 h
<b>Total heures Md. CRO-2</b> (dont évaluation de 0h15 – Epreuve orale 1h, Epreuve orale et pratique 15 mn)		<b>4 h</b>
<b>Total formation CRO (évaluations comprises)</b>		<b>24 h</b>

## CONDITIONS DE DELIVRANCE DES ATTESTATIONS & DU TITRE CORRESPONDANT

- Avoir suivi la formation et avoir atteint la norme de compétences minimales requise spécifiée dans la section A-IV/2 du code STCW), justifier de l’attestation d’acquisition du (des) module(s). Sont déclaré(e)s admis(e)s les candidat(e)s ayant obtenu une note moyenne supérieure ou égale à 10/20, sans note éliminatoire\*, au cours de l’évaluation. Le (la) candidat(e) ayant échoué à l’épreuve d’anglais se verra délivrer un CRO valable uniquement pour une navigation nationale
- Satisfaire aux conditions d’aptitude médicale à la navigation
- Avoir 18 ans au moins, le jour de dépôt de la demande du certificat
- Certificat soumis à une revalidation quinquennale

*\*Sont éliminatoires : toute note inférieure à 8/20 à l’épreuve écrite et toute note inférieure à 12/20 à l’épreuve orale et pratique*

## INTERVENANT(S)(ES)

- Formateurs (trices) pour adultes, titulaires des titres C.R.O. et C.G.O., expert(e)s en formation SMDSM, agréé(e)s par l’administration des affaires maritimes

## DATES, HORAIRES & SITES DE FORMATION

- Consulter le calendrier des formations sur notre site ou nous contacter

## TARIF ET FINANCEMENT

- Nous consulter, diverses possibilités de financement existent selon votre situation ou votre statut (salarié.e, indépendant.e, demandeur.euse d’emploi, autre cas ...)

## CONSEIL(S) PRATIQUE(S)

- Un test de positionnement en anglais SMDSM est à votre disposition avant l’entrée en formation
- Pour ceux (celles) dont le niveau en anglais est jugé insuffisant, un cours préparatoire à la pratique de l’anglais maritime et à l’usage du vocabulaire et phrases types O.M.I. peut-être envisagé. N’hésitez pas à nous contacter